

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01376

Numéro SIREN : 890 912 793

Nom ou dénomination : 2G HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2022 sous le numéro de dépôt 3004

SAS « 2G HOLDING »
3 Rue de la Vallée

60 190 LACHELLE

***** ****

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'ÉVALUATION
DES APPORTS EN NATURE A
LA SAS « 2G HOLDING »**

***** ****

Soissons, le 28 Avril 2022.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par les associés en date du 22 Avril 2022 concernant l'augmentation de capital social par voie d'apports en nature, à la SAS « 2G HOLDING », j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 du code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le contrat d'apport des titres de la SARL 2G.INDUSTRIE appartenant à Monsieur Gaëtan GANTIER; à la SAS « 2G HOLDING ». Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

- 1/ Présentation de l'opération et description des apports.
- 2/ Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
- 3/Conclusion

Alexandre RICKLIN Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale de Commissaires aux Comptes, rattaché à la CRCC des Hauts de France

35 rue Albert Camus 02200 SOISSONS

Tél : 03.64.18.00.11 // Fax : 03.64.18.00.10 // email : a.ricklin@alrick-sofec.com



I/ - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Récapitulation des apports à la SAS « 2G HOLDING » :

Apport en numéraire :	
Il n'a pas été fait d'apport en numéraire	/
Apport en nature :	
Apport en nature pour un montant total de 79400 €	
Par Monsieur Gaëtan GANTIER	79400 €

Soit au total_ 79400 €

Le capital social est fixé après augmentation du capital à la somme de 79 900 €, divisé en 15 980 actions de 5 € chacune entièrement libérées.

A) Biens apportés

Par Monsieur Gaëtan GANTIER

Monsieur Gaëtan GANTIER s'engage irrévocablement à apporter à la SAS « 2G HOLDING », sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, et en pleine propriété, les HUIT CENT parts sociales, qu'il détient dans la société « **2G INDUSTRIE** », Société à Responsabilité Limitée au Capital de 50 000€, dont le siège social est à COMPIEGNE (60) 2 Rue de la Desserte immatriculée au RCS de Compiègne sous le numéro 842 904 385, évaluées à **79 400 €**.

Cette société a pour objet en France et dans tous pays : le nettoyage de pièces mécaniques et industrielles.

Soit un apport en nature de 79 400 euros.

B) Evaluation

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à soixante-dix neuf mille quatre cent euros, il sera attribué à l'apporteur quinze mille huit cent quatre vingt (15880) actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 euros chacune, émises au prix unitaire de 5 euros, entièrement libérées, de la société SAS « 2G HOLDING » qui seront émises à titre d'augmentation de capital.



II/ - DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Aux fins de vérifier les apports ci-dessus décrits et d'en apprécier la valeur, je me suis informé auprès de l'entreprise SARL 2G INDUSTRIE.

Par ailleurs, j'ai pris connaissance de tous documents et pièces justificatives de toute nature, nécessaires à éclairer mon jugement quant à la valeur établie dans le contrat d'apport des titres de la SARL 2G INDUSTRIE, appartenant à MR Gaëtan GANTIER.

Aucune observation n'est à formuler à cet égard quant à l'évaluation.

III/ - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenus s'élevant à 79 400 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal :

- Au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Alexandre RICKLIN,
Commissaire aux comptes.

